

Compte rendu sommaire Réunion du Conseil Communautaire Séance du 24 juillet 2020 à 17h30

Date de convocation: 17 juillet 2020

Nombre de Membres :

En exercice: 53 Présents: 38

Ayant donné procuration: 12

L'an DEUX-MILLE-VINGT, le DIX-SEPT du mois de JUILLET, à 17h30, le Conseil Communautaire de la C.C.P.O.M., légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER.

Membres présents:

Amnéville: M. MUNIER, Mme CALCARI-JEAN, Mme COGLIANDRO FRACCARO, M. DALLA-FAVERA, M. DOS SANTOS,

Mme HIRSCH, Mme RAU et M. TISSERAND

Bronvaux: M. FAVIER

Clouange: Mme THOMAS et M. VEZAIN

Marange-Silvange: M. MULLER, M. COQUIN, Mme GREFF, M. ROETTGER et Mme WEIDER

Montois la Montagne : Mme VANNI et M. CANTELE

Moyeuvre-Grande: M. ROVIERO, Mme CISAMOLO, Mme DOS SANTOS, M. ROSSO, M. SCHNEIDER et

M. TIRLICIEN

Moyeuvre-Petite: M. SCHWEIZER

Pierrevillers: M. HEISER

Rombas: M. FOURNIER, M. DUMON, Mme MACAIGNE, Mme MUHLMANN, M. NOBILE, M. RISSER et M. VILLA (à

partir du point 2) Roncourt: -

Rosselange: M. MATELIC, Mme SEEMANN

Sainte Marie Aux Chênes: Mme LAMARQUE et Mme FRANIA

Vitry-sur-Orne: M. CORRADI et Mme SAVINO

Membres absents ayant donné procuration :

M. DIEUDONNE à Mme COGLIANDRO

M. BOLTZ à Mme THOMAS

M. MEOCCI à Mme GREFF M. RACHIELE à Mme VANNI

M. BENABID à Mme CISAMOLO

Mme THIBO à M. SCHNEIDER

Mme LEMASSON à M. HEISER

Mme BENCI à M. DUMON

Mme WAGNER à M. RISSER

M. SCHONS à M. MATELIC

M. CAYRE à Mme LAMARQUE

M. VEGLIA à M. CORRADI

Absent excusé : M. POSTERA

Absents: M. VILLA (au point 1) et M. CALLIGARO

Le Président ouvre la séance à 17h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

<u>Délibération 2020-46 - Désignation des membres de commissions</u>

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉSIGNE les membres des commissions.

Délibération 2020-47 — Désignation membres de la commission d'Appel d'Offres

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ÉLIT les membres de la Commission d'appel d'offres.

<u>Délibération 2020-48 — Désignation membres de la commission consultative des services publics</u> locaux — et adoption du règlement intérieur

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ÉLIT les 5 membres de la commission consultative des services publics locaux,
- Et ADOPTE le règlement intérieur de cette commission.

<u>Délibération 2020-49- Election des membres de la commission d'ouverture des plis pour les délégations de services publics</u>

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ÉLIT les membres de la commission d'ouverture des plis pour les délégations de services publics.

<u>Délibération 2020-50- Election des représentants de la communauté de commune au sein des</u> syndicats mixtes

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ÉLIT les représentants du Conseil Communautaire appelés à siéger au sein des organes délibérants des syndicats mixtes auxquels la communauté de communes adhère.

<u>Délibération 2020-51 — Election des représentants de la communauté de commune au sein</u> d'organismes divers

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ÉLIT les représentants du Conseil Communautaire appelés à siéger au sein des assemblées générales et des conseils d'administration de diverses associations et organismes auxquels la Communauté de Communes adhère.

Délibération 2020-52 - Délégation de pouvoirs au président

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE délégation au Président et, en cas d'absence de ce dernier, aux Vice-présidents ayant reçu délégation.

Délibération 2020-53-Délégation de pouvoirs au bureau communautaire

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE au Bureau Communautaire dans son ensemble, une délégation générale à l'exception des attributions :
 - o qui, conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des collectivités Territoriales, ne peuvent pas être déléguées par le Conseil de Communauté,
 - o et qui, en application du même article du Code Général des Collectivités Territoriales, ont été déléguées au Président.

Communication des décisions du Président

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE des décisions prises par le Président conformément à la délibération du 28 avril 2014.

Fait à Rombas, le 30 juillet 2020

Le Président,

Lionel FOURNIER